



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**Programme d'aide financière aux véhicules hors route
Plus de 534 000 \$ pour des projets de protection de la faune**

Québec, le 14 juin 2022 – La Fondation de la faune du Québec a approuvé la réalisation de seize nouveaux projets dans le cadre du [Programme d'aide financière aux véhicules hors route Volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques](#), pour une enveloppe totale de 534 301 \$. Ces projets sont rendus possibles grâce à une aide financière du ministère des Transports du Québec.

Parmi les projets acceptés, quatorze projets sont de portée régionale et proviennent de sept régions administratives, soit la Capitale-Nationale, la Mauricie, la Montérégie, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Nord-du-Québec. Ils visent essentiellement à réduire les impacts de la circulation des VHR sur les habitats fauniques, tout en conscientisant les utilisateurs à une pratique plus responsable de leurs activités. Parmi ces projets, notons celui de la Société de gestion environnementale qui collabore avec des clubs de quads et de motoneige, la Fédération québécoise des clubs quad, la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets afin de sensibiliser les utilisateurs actuels et futurs de VHR à la conservation des habitats fauniques qui se trouvent dans les milieux humides et hydriques sensibles de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Il y a également deux projets de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs qui ont une portée provinciale, soit un projet d'évaluation de l'impact des traverses de cours d'eau sur les frayères d'omble de fontaine et un projet permettant d'apporter des correctifs sur des traverses de cours d'eau problématiques dans quatre zecs. Ce ne sont là que quelques exemples des projets soutenus dans le cadre du programme pour l'année financière 2022-2023. Cliquer pour consulter la [liste des projets approuvés](#).

« Le programme contribue concrètement à protéger la faune et les habitats fauniques. Les utilisateurs de véhicules hors route, qui circulent partout sur le territoire québécois, sont de plus en plus conscientisés sur ces enjeux et veulent pratiquer leurs activités de manière sécuritaire et dans le respect des milieux naturels », mentionne Alexandre Rasiulis, gestionnaire de programmes à la Fondation de la faune du Québec.

Rappelons que le *Programme d'aide financière aux véhicules hors route Volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques* vise à soutenir des projets qui ont pour but d'améliorer l'intégration des sentiers de véhicules hors route dans leur environnement afin de diminuer les impacts sur la faune et les habitats fauniques.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418-575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca